

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————
Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté
—————

Décision n° 14592 du 6 septembre 2021
portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de
gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne
NOR : INTJ2126759S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 23589 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032370S),

Décide :

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Roussiau

Marine

NIGEND : 342 756

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2021.

Le général de division,
commandant la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Côte-d'Or,
E. Hubscher